

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 novembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-2287

présenté par  
Mme Bazin-Malgras

-----

**ARTICLE 33****ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Patrimoines	10 000 000	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	10 000 000
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
<b>TOTAUX</b>	10 000 000	10 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à transférer 10 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement du programme 361 *Transmission des savoirs et démocratisation de la culture* vers le programme 175 *Patrimoines*.

En effet, les crédits de l'action 02 - *Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistiques et culturelle* s'élèvent à 222 millions d'euros et leur utilisation est présentée de façon très floue. Les dispositifs sont multiples et diffus.

10 millions d'euros pourraient être mieux employés à soutenir l'entretien et la rénovation des monuments historiques appartenant à des petites communes ou des propriétaires privés, c'est pourquoi l'amendement propose de les affecter à l'action 01 *Monuments historiques et patrimoine monumental* du programme 175 *Patrimoines*.